

# RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES COMPTES 2004

## ***Dicastère de Mme Claudine Stähli-Wolf***

### **Composition de la sous-commission**

Madame Pierrette Ummel (LIB-PPN)

Monsieur Alain Parel (UDC)

Madame Annie Clerc-Birambeau, rapporteure (SOC)

La sous-commission s'est réunie jeudi 17 mars 2005 de 14h00 à 18h30

Les personnes rencontrées :

- Madame Claudine Stähli-Wolf, Cheffe du dicastère des Affaires culturelles, Sport et Santé
- Monsieur Laurent Exquis, Directeur général de l'hôpital de La Chaux-de-Fonds
- Monsieur Fabrice Maranesi, Directeur des Finances de l'hôpital
- Monsieur Hughes Wülser, Délégué culturel
- Madame Sylviane Musy, Conservatrice du Musée d'histoire - MH
- Madame Nicole Bosshart, Directrice-adjointe du Musée international d'horlogerie - MIH
- Monsieur Edmond Charrière, Conservateur du Musée des Beaux-Arts - MBA
- Monsieur Jacques-André Humair, Directeur de la Bibliothèque
- Monsieur Daniel Piller, Chef de l'Office des Sports
- Monsieur Alexandre Houlmann, Adjoint au Chef de l'Office des Sports

### **L'hôpital**

En préambule, il est rappelé aux membres de la sous-commission financière que les comptes sont établis selon deux plans comptables différents, l'un national (H+) et l'autre imposé par le service des communes (le plan Buschor).

Monsieur F. Maranesi nous présente la répartition des dépenses et des recettes et nous rappelle que, hors de la participation majoritaire des assureurs-maladie, le déficit de l'hôpital est pris en charge à 60% par l'Etat et à 40 % par toutes les communes du Canton. Cette répartition apparaît pour la dernière fois en 2004.

Le déficit prévisionnel budgété à Fr. 51'170'000.- mios a pu être réduit à Fr. 45'512'000.- mios, soit une amélioration de 11% s'élevant à Fr. 5'658'000.- mios. Néanmoins, ce déficit est en augmentation de 4,4% si nous comparons les comptes 2004 aux comptes 2003.

Les responsables expliquent l'évolution des comptes.

L'élaboration du budget et la gestion de l'hôpital s'inscrivent autour du thème des économies. Le Service de la santé publique a fixé un objectif de résultat final à atteindre et non plus, comme les années précédentes, un budget global de charges d'exploitation à respecter. De plus, le Conseil d'Etat précisait qu'il n'entrerait pas en matière sur un dépassement du déficit prévisionnel. Il avait aussi demandé une amélioration « collective » de tous les hôpitaux de 3.5 millions. L'hôpital de La Chaux-de-Fonds a largement participé à cet objectif en améliorant de 5,6 millions les comptes 2004.

L'augmentation du poste « salaires et charges sociales » due aux mécanismes d'indexation des salaires et aux mesures d'accompagnement de la CCT a été compensée par une gestion rigoureuse des remplacements du personnel pour absences de longue durée et la réorganisation de services.

Sur une question d'un commissaire relative aux absences, il a été mentionné que les changements dus aux perspectives en relation avec la mise en place de l'EHM avait peut-être fragilisé le personnel. Les maternités et les difficultés liées au stress étaient les causes principales des absences, d'autant plus que le travail de plus en plus technique du personnel, surtout dans les soins aigus, renforçait ce stress.

Si le taux de rotation du personnel baisse (ambiance de travail meilleure et/ou volonté de garder son poste au vu des difficultés économiques actuelles), le coefficient de remplacement du personnel absent pour une longue durée de 50% en 2003 (une personne sur deux remplacée) est passé à 25% environ en 2004. La sous-commission s'est interrogée sur les éventuelles répercussions sur la qualité des soins au patient.

Revenant sur l'activité 2004, le directeur général de l'hôpital a expliqué que ses services avaient travaillé, entre autre, sur une meilleure prestation offerte aux patients en visant particulièrement la sécurité et l'amélioration de l'information, sur les infrastructures et moyens technologiques et sur le regroupement d'activités pour obtenir le volume suffisant pour maintenir l'excellence en tenant compte de l'équipement adéquat.

Nous relevons la diminution de 2,7% de la durée moyenne de séjours et la baisse du nombre de cas hospitaliers qui entraînent une diminution du nombre de journées d'hospitalisation. Le coût par patient augmente de 2,1% et le coût par journée de 5,4% ; cette augmentation est principalement due aux charges structurelles (fixes) restées élevées.

Dans l'analyse des recettes, la sous-commission s'est aussi interrogée sur le doublement en 1 an des pertes sur débiteurs et de la recrudescence des actes de défaut de biens, constatant un nombre grandissant de personnes ne payant pas leur facture ou n'ayant pas les moyens de la payer.

## **Secrétariat des affaires culturelles**

Monsieur Hughes Wülser nous explique que le changement de législature a engendré le rattachement des archives communales (10% du poste de Madame Sylviane Musy, plus le matériel et les achats qui y sont liés). Auparavant ce service était rattaché à la Chancellerie.

La sculpture de Francis Berthoud acquise par crédit spécial de Fr. 50'000.- accordé par le Conseil communal sera posée dans le parc Gallet ce printemps.

L'analyse des subventions accordées permet de recevoir des explications quant au dépassement du poste « fanfares et orchestres ». Chaque fanfare reçoit une somme fixe de Fr. 2'700.- et une somme de Fr. 90.- par personne. Un windband, constitué pour l'expo 02 est resté en activité et n'avait pas été pris en compte lors de l'élaboration du budget 2003. Les six crédits accordés par le Conseil communal au-delà du budget prennent en compte des événements ou activités non prévisibles à l'élaboration du budget.

La sous-commission se pose la question du déséquilibre entre les comptes et le budget et propose qu'une « marge de manœuvre » soit budgétisée plutôt que de travailler avec des crédits du Conseil communal. Une analyse des déficits de la Fête de Mai et du Carnaval est en cours et une réflexion s'impose.

Le bon fonctionnement de la billetterie est réjouissant et permet de dégager des recettes supplémentaires. Le Fonds Cinéma sera - suite à un différend entre la ville de Neuchâtel et un propriétaire de salles - géré par les Villes elles-mêmes. Il prend en charge, par exemple, Passion cinéma, Les films du Sud, La Lanterne magique, etc.

## **Bibliothèque de la ville – et bibliothèque des jeunes**

Les comptes étant relativement proches du budget, Monsieur J.A. Humair fait part aux commissaires des points forts de l'année et de ses préoccupations.

La BV a reçu le mandat de l'Etat de concevoir et rédiger la filmographie du canton. Il s'agit dans un premier temps de faire l'inventaire des archives audiovisuelles de ce qui a été produit dans le canton ou par des personnes originaires du canton. Une collaboratrice à 50 % est engagée pour ce travail.

La subvention cantonale fixe arrive comme recette. Par quelques éléments statistiques comparatifs, Monsieur J.A. Humair met en avant la disparité observée entre les villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds alors même que la BV développe plus de services que la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel. La BV est ouverte 51 à 52 heures par semaine, elle dispose de 20 postes réguliers pour 5 services, contre 27 postes à Neuchâtel (dont un poste de directeur-adjoint) pour 3 services ... Ainsi, sans demander la parité, la sous-commission admet qu'il pourrait être mieux tenu compte de l'importance réelle de BV.

Le responsable de la BV fait part à la sous-commission de ses difficultés actuelles. La première est de gérer au mieux les problèmes d'acquisitions et de répartition des achats entre les librairies de la ville – qui accordent jusqu'à 10 à 12% de remise – et les autres distributeurs parfois encore meilleur marché.

S'il apprécie l'apport de civilistes, il se soucie du retard pris dans la sauvegarde des fonds. Un poste à 80% est consacré aux fonds ce qui rend périlleux la volonté de les léguer dans de bonnes conditions.

La convention entre la Direction de l'Instruction publique et la Direction des Affaires culturelles relative à la création et la gestion de centres de documentation dans les collèges du secondaire obligatoire répartit le poids financier des postes de travail. Ces centres de documentation revêtent une grande importance puisqu'ils permettent de favoriser le processus de recherche documentaire dans les écoles.

## **Musée d'histoire - MH**

Une grande rigueur de gestion permet d'enregistrer une diminution de 7% entre les comptes 2003 et 2004.

La réserve pour acquisition créée avec les indemnités versées par l'assurance lors de vol de pièces, il y a quelques années, a été utilisée pour l'installation d'une alarme et la constitution d'un fonds permettant ainsi d'acquérir d'autres objets à l'exemple de ceux acquis cette année pour Fr. 24'300.- Le MH s'est ainsi enrichi d'un vitrail de Fontainemelon créé par le cours supérieur de l'Eplattener en perspective de l'exposition sur l'Art nouveau. Le solde de la réserve se monte à environ Fr. 14'000.-.

Sur les 2400 entrées au musée 50% viennent dans la tranche horaire gratuite du dimanche matin.

Un commissaire pose la question des heures d'ouverture et de l'éventualité de les moduler en fonction des saisons et des jours de la semaine. Les conservateurs présents rappellent que les heures d'ouverture ont été harmonisées à l'occasion de l'exposition « Point(s) d'eau ». La réflexion doit être concertée et approfondie car elle peut engendrer des effets collatéraux plutôt négatifs comme la limitation de l'accès aux écoles ou les difficultés pour les caristes d'organiser leurs tours. L'accueil, la caisse et la surveillance au MH se font par une seule personne polyvalente ce qui permet de lui confier aussi des travaux administratifs.

Madame Musy explique toute l'importance de la demande de crédit d'études soumise au Conseil général puisque la transformation en centre d'interprétation de la vie urbaine créera une complémentarité avec le MIH par un éclairage réciproque entre les deux musées.

## **Musée international d'horlogerie – MIH**

Le Conseil communal a débloqué plusieurs crédits pour mettre en sécurité le musée entre 2003 et 2004, crédits qui ne pouvaient faire l'objet d'un rapport officiel sans mettre en alerte les voleurs potentiels...

Certaines dépenses figurant dans les achats sont ensuite refacturées aux prestataires. La marge de certains produits sur le stand de vente peut atteindre 40%.

La sous-commission s'interroge néanmoins sur les raisons de l'augmentation de près de 40% des recettes budgétisée lorsque l'on sait pertinemment ne pouvoir atteindre de telles rentrées. Elle entend aussi être attentive à l'urgente nécessité de continuer la réflexion sur la recherche d'autres sources de subventions que celles de la Ville, même si le poids du MIH n'a pas évolué négativement.

## **Musée des Beaux-Arts – MBA**

Le dépassement de Fr. 15'000.- entre le budget et les comptes s'explique par des dépenses imprévues au niveau de l'entretien du bâtiment (réparation d'un compresseur sur le toit). Il est alors précisé à la sous-commission que tout dépassement doit remonter au chef de service dont dépend l'usager du bâtiment pour obtenir l'autorisation de dépense du Conseil communal.

Le MBA fonctionne avec des fonds provenant de l'extérieur. La sous-commission se demande s'il ne faudrait pas budgétiser une partie de ces subventions. Le conservateur explique que l'élaboration du budget d'une exposition se fait avant l'obtention des subventions (d'une fondation ou de la Loterie romande par exemple) ce qui rend difficilement chiffrable cette proposition. Il faut encore faire la différence entre une subvention donnée avant l'événement et une garantie de déficit qui est octroyée après étude des comptes.

La diminution des entrées s'explique par le fait que pendant les trois dernières années, le MBA a accueilli des manifestations extra-muséales (concert, théâtre,..) ce qui n'a pas été le cas en 2004. La sous-commission manifeste le désir de voir augmenter les entrées par des expositions plus attractives au grand public. Pour augmenter les entrées, il faut massivement investir dans la publicité, budget qui n'est pas à la disposition du musée. Néanmoins en 2005, la Biennale et les expositions programmées devraient permettre d'augmenter les recettes. Il rappelle qu'une grande exposition demande des moyens en personnel et en fonds. A la proposition de mieux mettre en valeur les richesses du musée, le conservateur répond que ce qui fonctionne bien est l'événementiel de plus en plus organisé en co-production. Par contre les richesses permanentes servent à construire une réflexion et principalement avec les écoles. Monsieur Charrière rappelle que les mécènes qui ont fait vivre le musée pendant 50 ans ne sont plus là et qu'en parallèle, on assiste aussi à une modification socio-économique du tissu social chaud-de-fonnier. Cette constatation nécessite un travail avec les écoles permettant ainsi à la population de se réapproprier le musée.

## **Office des sports**

Les différences entre comptes et budget découlent de crédits spéciaux accordés par le Conseil communal. Ils concernent soit des crédits d'entretien de bâtiments non prévus (plaques de chauffe du restaurant de la piscine des Arêtes) soit une subvention non budgétée à une manifestation sportive (fête de la jeunesse/megaBike).

La sous-commission demande de mieux prévoir ces crédits spéciaux pour une plus grande adéquation entre budget et dépenses.

Concernant le prix réadapté des locations, l'Adjoint au Chef de l'Office des Sports rappelle, à titre de comparaison, que le coût réel annuel d'une heure hebdomadaire dans la grande salle est de Fr. 1'800.- à Winterthour et de Fr. 1'700.- à La Chaux-de-Fonds. Winterthour facture aux clubs l'heure au coût réel et verse des subventions aux clubs formateurs. La Chaux-de-Fonds facturera Fr. 320.- en 2005 et Fr. 370.- en 2006 pour une heure annuelle dans une grande halle.

Concernant Xamax, les responsables s'étant engagés à examiner la situation, ont procédé au déblaiement en employant les collaborateurs de l'Office des sports et les employés des parcs et plantations de la ville de Neuchâtel avec l'aide indirecte des bénévoles des pistes de ski de fonds consacrant plus de temps au traçage pour libérer des bras à l'Office des sports.

## **Administration générale**

Les rubriques, faute de temps, ont été rapidement examinées avec Madame Claudine Stähli-Wolf.

La décision a été prise entre P.A. Thiébaud, Président du Conseil général, et S. Jaquenoud, d'annuler la sortie biennale. Un commissaire rappelle son importance, elle permet aux conseillers généraux qui travaillent pour le bien-être général de la ville de nouer des liens.

Au niveau de la Chancellerie, la sous-commission s'étonne du peu de demandes de stages à Winterthour et demande qu'une information plus conséquente soit faite dans les écoles professionnelles. Le Chancelier communal précise (hors séance) que ces places sont destinées uniquement aux apprentis de l'administration communale des deux villes ayant terminé leur CFC. Le nombre d'intéressés varie énormément d'une année à l'autre, mais il n'est pas envisageable de proposer ces échanges dans les écoles professionnelles.

En l'absence du Conservateur, excusé, les comptes du **Musée d'Histoire naturelle, du Vivarium et du parc zoologique** n'ont pas été discutés.

**Remerciements**

La sous-commission financière remercie les chefs de service présents de leur disponibilité à répondre à ses questions permettant ainsi par leurs explications détaillées d'apporter un éclairage à ses préoccupations. Nous les remercions pour le travail effectué et leur engagement en faveur de la collectivité.

Annie Clerc-Birambeau  
Présidente-rapporteure